Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public

Non à la « mise a mort » des langues vivantes dans l'enseignement agricole public !

Pour J. LEGENDRE, sénateur et auteur d'un récent rapport sur l'enseignement des Langues Etrangères, ***« une langue est tout autant un outil de communication que le vecteur d'une identité et d'une culture. »***
Or, depuis la rentrée 2003, des restrictions budgétaires drastiques ont conduit de nombreux **lycées agricoles publics** à sacrifier l'enseignement des Langues Vivantes ***en :***

- ***Supprimant*** des LV2 dans de nombreuses filières (Seconde, Bac Techno, BTS)
- ***Diminuant des*** horaires en LV2 mais aussi en LV1,
- ***Opérant*** des regroupements de classes et/ou de filières ***au mépris des intérêts pédagogiques les plus élémentaires***
- ***Programmant*** des horaires de cours dissuasifs (à la pause déjeuner ou le soir en dehors des créneaux de cours habituels)

Tout semble organisé pour faire disparaître les LV2 mais aussi certaines LV1 de l'offre de formation de l'Enseignement Agricole Public et aucune Langue Etrangère n'est épargnée ! **La baisse effective de la DGH à la rentrée 2004 a considérablement aggravé la situation** : pour « rentrer » dans leur dotation, de nombreux établissements ont fait le choix d'ignorer les seuils de dédoublement préconisés dans les référentiels, de supprimer des enseignements facultatifs ou optionnels en LV2, dont nous savons pourtant qu'ils sont des leviers de recrutement importants et qu'ils concourent directement à l'attractivité de notre enseignement. **Certains établissements ont même renoncé, au mépris des engagements pris auprès des élèves et des familles, à offrir la LV2 en Terminale Bac Techno alors que des élèves avaient choisi cette option en 1ère et qu'ils ont été évalués en CCF !**

Les signataires de ce texte rappellent que l'enseignement des langues vivantes contribue pleinement à la formation et à l'épanouissement de l'homme et du citoyen européen et dénoncent cette véritable **« mise à mort »** des Langues Vivantes qui ne peut qu' hypothéquer l'attractivité et l'avenir de l'enseignement agricole. Elle alerte les familles sur le fait que cet appauvrissement de l'offre de formations en LV peut constituer un handicap majeur pour les poursuites d'études d'une filière à une autre ou d'un niveau à un autre. Ils exigent donc de la DGER qu'elle offre la possibilité aux élèves de pouvoir conserver la même langue vivante 1 (notamment l'Allemand ou l'Espagnol) de la 6ème jusqu'à la fin du BTS, qu'elle maintienne la LV2 partout où elle est obligatoire ou facultative, et qu'elle réintroduise cette LV2 là où les référentiels ne la prévoient plus. Ils attendent qu'elle mette en place dans les plus brefs délais un groupe de travail sur le rôle et l'avenir de l'enseignement des Langues Etrangères dans l'Enseignement Agricole Public.

Défendons les langues vivantes pour maintenir un service public de qualité !

Région : Etablissement :

NOM, Prénom	Catégorie	Signature	NOM, Prénom	Catégorie	Signature